

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JACKY GERARD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Soutien en faveur de l'institut national supérieur d'enseignement artistique de Marseille et de la Méditerranée (INSESAMM) pour l'accueil et l'accompagnement d'étudiants sourds et malentendants à travers son programme PiSOURD.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre de l'exercice 2020, une subvention de fonctionnement à l'institut national supérieur d'enseignement artistique de Marseille et de la Méditerranée (INSESAMM) pour un montant de 15 000 €;
- d'approuver la convention dont le projet est joint en annexe au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**